



Affaire suivie par
Mme Mottiez

Téléphone : 05 53 29 00 54
Télécopie : 05 53 29 79 42

ce.0240962r@ac-bordeaux.fr

**Avenue Eugène LEROY
24170 BELVES**

Site Internet :
<https://blogpeda.ac-bordeaux.fr/pierrefanlacbelves/>

Facebook :
Collège Pierre Fanlac – Belvès



Le collège Pierre Fanlac de Belvès est habilité à recevoir le solde de 13% de la taxe d'apprentissage.

Vous pouvez verser directement votre contribution à notre collège.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous afin de nous permettre d'établir le reçu libératoire, en contrepartie de votre versement de taxe d'apprentissage, essentiel en cas de contrôle de l'URSSAF.

Votre entreprise :	Etablissement bénéficiaire :
Raison sociale :	Collège Pierre Fanlac
SIREN :	Avenue Eugène Leroy
Adresse postale :	Belvès
	24170 Pays de Belvès
	UAI : 0240962r
Contact dans l'entreprise :	
Nom, Prénom :	
Téléphone :	Date limite de versement : 31 mai 2021
@ :	

Calcul de la taxe d'apprentissage :	
Effectifs au 31/12/2020 :	
Masse salariale :	€
Calcul de la taxe d'apprentissage brute : (masse salariale x 0,68%) :	€
Calcul du solde de 13% de la taxe d'apprentissage : (taxe brute X 13%) :	€
Montant total versé au Collège Pierre Fanlac :	€

Choix du mode de règlement :	
<input type="radio"/> Virement	<input type="radio"/> Chèque
IBAN : FR76 1007 1240 0000 0010 0035 737	Numéro de chèque :
BIC : TRPUFRP1	A l'ordre du Collège Pierre Fanlac
Titulaire : Collège Pierre Fanlac	A envoyer par courrier à l'adresse : Avenue Eugène Leroy, Belvès, 24170 Pays de Belvès

Schéma simplifié de la contribution à la formation professionnelle

Contribution Apprentissage

